



Syndicat Suisse des Mass media



**OUI À LA LRTV**  
14 JUIN 2015  
LRTV Loi sur la radio et la TV

SSM – Syndicat suisse des mass media

## Communiqué de presse

### RÉVISION DE LA LRTV : UN SYSTÈME PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, MOINS CHER

**Plus simple** : il supprime la bureaucratie des contrôles de Billag, qui deviendront inutiles.

**Plus juste** : Il n'y aura plus de possibilité de resquiller au détriment de celles et ceux qui paient. Le nouveau système prend acte du fait que tout le monde a accès d'une manière ou d'une autre à des contenus de service public et bénéficie, dans chaque région linguistique, de la confrontation des opinions constitutive de la démocratie, que seul le service public peut durablement garantir.

**Moins cher** : les ménages paieront 400 francs au lieu de 462 francs aujourd'hui pour une même palette d'offres.

La votation du 14 juin porte uniquement sur le mode de financement de la redevance. Pourtant l'USAM et l'UDC mènent activement campagne contre le service public, incarné par la SSR.

Le débat sur le service public audiovisuel aura lieu dans les mois qui viennent, avec les rapports attendus du Conseil fédéral et de la Commission fédérale des médias. Il ne peut pas être mené honnêtement sur la base de la révision LRTV qui est soumise au vote, à l'instigation d'organisations qui ne cachent pas leur volonté de démanteler l'ensemble des services publics.

Cette révision n'a aucune conséquence financière pour la SSR et ne modifie en rien son mandat. Les principaux bénéficiaires en seront les radios et télévisions privées qui remplissent aujourd'hui un mandat de service public dans les régions et recevront une part plus grande de la redevance (jusqu'à 6% au lieu de 4% actuellement), ainsi que les ménages et les PME qui paieront une redevance moins chère. Le SSM salue particulièrement les moyens alloués à la formation du personnel des radios et tv privées, dont les effets sur la qualité bénéficieront à l'ensemble de la branche des médias électroniques.

La campagne menée par l'USAM et l'UDC est purement idéologique car les organisations patronales qui défendent les intérêts des entreprises et le « moins d'impôts » devraient en toute logique soutenir une révision qui prévoit d'exempter 75% des entreprises, la baisse de la redevance pour 9% d'entre elles et pour la totalité des ménages, et qui limite à 5% des grandes entreprises le paiement d'une redevance de plus de 1'000 francs.

En réalité, les ménages qui s'acquittent de leur redevance aujourd'hui paient pour les resquilleurs, et continueront à le faire si la révision est refusée.

Le 14 juin, il faut donc voter OUI, pour un système plus simple, plus juste et moins cher.

SSM – Suisse romande, le 11 mai 2015